

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1591

présenté par

Mme Poussier-Winsback, M. Bouyx, M. Fait et Mme Piron

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Économie »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.